



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**  
**Délibération n°101/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024  
Nombre de délégués en exercice : 74  
Nombre de délégués présents : 53  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Bernard JULIER à Laurent NADAL

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**OBJET : Signature d'une convention annuelle de subvention 2024 avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme désignant les agences d'urbanisme comme des organismes de réflexion et d'études ayant notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les SCoT,

**Vu** la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 26 février 2009 relative aux agences d'urbanisme, portant sur les conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'Etat,

**Vu** les statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV),

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SCoT du Gard rhodanien,

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien n°127/2019 en date du 16 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH)

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien en date du 14 décembre 2020 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Gard rhodanien,

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien n° 57/2017 du 3 juillet 2017 actant l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse,

**Vu** la délibération en date du 22 mai 2023 approuvant la convention cadre du partenariat avec l'AURAV pour les années 2023-2024-2025,

**Vu** la convention cadre 2023-2024-2025 signée entre la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse en date du 28 juin 2023

**Vu** les modalités de la convention annuelle de subvention 2024 ci-annexée dont le montant total s'élève à 60 000 €,

**Considérant** que dans le suivi de la mise en œuvre du SCoT du Gard rhodanien et du PLH il est nécessaire de bénéficier de l'expertise de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse,

**Considérant** dès lors la nécessité pour les deux parties de définir les modalités de déroulement et d'organisation de ce partenariat, les rôles et missions de chacun, les participations financières, à travers la convention de partenariat annexée à la présente décision,

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission Attractivité économique en date du 6 juin 2024,

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité : (1 abstention)**

- **d'approuver** la convention annuelle de subvention 2024,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

**09 JUIL. 2024**



Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024



ID : 030-200034692-20240624-DEL101\_2024-DE

0 8 000 5054